VILLE DE DREUX
Direction de l'administration générale,
Service des assemblées,

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Mandature 2026-2032

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures et trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents
Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Valentino GAMBUTO

Étaient excusés
Caroline VABRE, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI
Point 11 : Mathieu TRIBOUILLOIS et Véronique JULIÉ
Point 15 à 18 : Philippe RIVE

Étaient absents
Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Yasemin ALBAYRAK

Pouvoirs
Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Philippe RIVE donne procuration à André HOMPS à compter du point n°16.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Nous avons le quorum je crois. Parfait, merci beaucoup. Quelques pouvoirs : Véronique Julié donne pouvoir à Mathieu TRIBOUILLOIS qui est ici. Sophie WILLEMIN donne pouvoir à Ratko KLISURA. Christophe LE DORVEN donne pouvoir à votre serviteur, Frédéric qui est là donne de pouvoir à personne. Caroline Vabre donne pouvoir à Éric DUQUESNOY qui n'est pas là. Jean LESPINAS donne pouvoir à Yasmine ALBEYRAK qui n'est pas là, parfait absent et excusé Youssef LAMRINI qui ne donne pas de pouvoir.

Secrétaire de séance, je vous propose ma première adjointe si elle le veut bien. Merci, beaucoup. Bien avant, si on veut bien fermer la porte s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs parfait. Comment ? notre juriste qui est juste à côté de moi me dit que la loi nous commande de laisser la porte ouverte. Laissons la porte ouverte, nous n'avons rien à cacher.

1 Restitution de l'audit financier de la Ville

Monsieur le Maire

Plus sérieusement, Mesdames et Messieurs les adjointes et adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, chères Drouaises, chers Drouais, avant d'ouvrir l'ordre du jour, je veux prendre quelques minutes, pour vous parler d'un sujet qui me met en colère. Je ne le cache pas, ça me met en colère. Il s'agit de la sécurité sur nos routes et dans nos rues. Ce week-end, Dreux a de nouveau été frappée de manière choquante par le comportement routier irresponsable de jeunes sortant d'un mariage. J'ai d'abord une pensée pour les victimes, les blessés, leurs proches et leurs familles. Je leur adresse, au nom du Conseil municipal et de tous les Drouais, nos vœux de prompt rétablissement. Mais la compassion ne suffit pas. Ce drame n'est pas une fatalité, c'est la conséquence de comportements que nous connaissons, que nous voyons tous et que nous ne pouvons plus tolérer. Je pense d'abord au rodéo urbain, des véhicules lancés à pleine vitesse, des roues arrière dans nos quartiers, des moteurs poussés à fond sous les fenêtres des habitants. Certains appellent cela un loisir pour rire, pour passer le temps. Pour moi, c'est une mise en danger de la vie d'autrui et la loi le punit. Je pense ensuite au cortège de mariage. Le mariage est un moment de joie et je suis le premier à m'en réjouir, comme mes collègues quand nous célébrons des unions dans cette mairie. Mais bloquer des carrefours, rouler à contresens, faire des embardées, tirer des feux d'artifice ou des coups de klaxon au milieu de la circulation, ce n'est pas faire la fête. C'est imposer sa loi à toute la ville et c'est prendre le risque qu'un jour la fête devienne un jour de deuil. Je pense aussi aux trottinettes électriques. Elles peuvent être un mode de déplacement utile, mais leur usage est aujourd'hui trop souvent anarchique. Des vitesses excessives des conducteurs, sans casque, parfois à 2 ou 3 sur le même engin. Des slaloms sur les trottoirs, au milieu des piétons, ce n'est plus possible. La semaine dernière, un accident impliquant deux jeunes a eu lieu et le drame a été évité de justesse, oui, de justesse. Je ne veux pas attendre la prochaine fois pour agir. Car les premières victimes de ces comportements sont toujours les mêmes. Les plus fragiles. Ce sont les cyclistes qui partagent la chaussée avec des conducteurs qui ne les respectent pas. Ce sont surtout les piétons, les enfants qui vont à l'école, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les parents avec une poussette. Le trottoir doit être un lieu sûr. La rue appartient à tous et d'abord à ceux qui sont les plus vulnérables. Alors je le dis clairement, nous allons agir. Nous allons d'abord encadrer l'usage des véhicules légers et rapides, trottinettes et engins motorisés. J'ai signé aujourd'hui même un arrêté sur le port obligatoire du casque, limité le nombre de personnes sur un même engin, limité la vitesse. Notre police municipale, avec l'appui de l'adjoint à la sécurité publique est déjà mobilisée, en lien étroit avec la police nationale pour faire respecter la tranquillité publique. Nous allons aussi encadrer les manifestations qui entourent les mariages, avant comme après la cérémonie. J'ai également signé aujourd'hui même l'arrêté précisant ces mesures. Les familles seront informées dès le dépôt du dossier de mariage, et quelques jours avant la cérémonie, de leurs obligations et de leurs responsabilités.

Et j'ai demandé à mes services d'étudier, dans le strict respect du droit, des mesures plus fortes pour responsabiliser les familles et leurs invités. Qu'on ne se méprenne pas, je ne veux pas empêcher les Drouais de se réjouir ni de se déplacer comme ils l'entendent. Je veux qu'ils puissent le faire, sans mettre en danger la vie des autres. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. La liberté des uns ne peut pas se payer de la sécurité des autres. J'appelle toutes les Drouaises et tous

les Drouais à la responsabilité. Les conducteurs, les usagers des trottinettes, les familles, les parents dont les enfants circulent sur ces engins, la sécurité routière n'est pas seulement l'affaire du maire ou de la police, c'est l'affaire de tous. Je vous remercie.

Nous allons passer au point suivant si vous voulez bien, c'est de répondre aux questions qui nous nous ont été posées lors du dernier Conseil municipal.

Tout d'abord, la remarque de Monsieur GAMBUTO sur la mention « Dire que les crédits sont inscrits au budget » relative à une délibération sur la création de poste au tableau des emplois. La réponse est très simple, c'est une mention obligatoire d'inscription budgétaire des emplois bien entendu. Voilà, c'est pour ça que nous l'avons précisé.

Demande de Monsieur LESPINAS sur l'évolution des recettes pour les parkings sur les trois derniers exercices : les recettes d'exploitation du parking sont les suivantes dans le cadre des CFU 2023 : 341 K€, 2024 : 360 K€, 2025 : 408 K€, soit une progression de 19,5 % sur la période 2023 : 200 K€. Et là nous répondons à la dimension des recettes. Je ne parle pas des dimensions liées aux dépenses. Nous aurons l'occasion à des prochains Conseils municipaux d'y revenir avec André.

Question de Monsieur GAMBUTO sur l'opération d'aménagement du parking LATOUR avenant numéro 2 : Y aura-t-il un débat avec les élus et les habitants sur cette opération avant de décider sur le projet ? Aujourd'hui, nous n'avons pas de projet arrêté, mais on reviendra sur ce sujet selon l'avancée du dossier vers vous, avec Nelson qui est là et Philippe qui est là aussi. Donc nous reviendrons vers les utilisateurs et bien entendu le Conseil municipal.

Voilà pour les questions.

Passons directement à l'ordre du jour si vous voulez bien. Et le premier point qui est la restitution de l'audit financier de la ville. Lorsque nous avons présenté notre projet aux Drouaises et aux Drouais, nous avions pris l'engagement de réaliser un audit financier de la Ville. Cet engagement de campagne était aussi une nécessité. Nous voulions connaître la réalité des finances de la ville pour pouvoir agir en responsabilité et dès notre installation, nous avons rapidement mesuré l'urgence de la situation. Je vous en ai parlé dans cette enceinte, je n'y reviendrai pas. Nous avons donc dû agir immédiatement avec la mise en place d'une ligne de trésorerie de 10 millions d'euros et la mobilisation d'un emprunt supplémentaire de 10 millions d'euros pour le financement du pôle des Bâtes. Ces décisions, Mesdames et Messieurs, étaient nécessaires pour faire face à l'urgence, mais elles ne pouvaient pas constituer une réponse durable. La Chambre régionale des comptes a elle aussi confirmé la fragilité de nos équilibres financiers et rappelé la nécessité de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. D'ailleurs, ça fait l'objet d'une recommandation, la recommandation numéro 2. Nous avons donc voulu aller au-delà du constat. L'audit que nous allons vous présenter doit nous permettre de mesurer précisément la situation de la ville et de déterminer les conditions de son redressement. Car le constat est vraiment préoccupant si les dépenses continuent de progresser plus rapidement que les recettes. L'effet ciseaux va progressivement réduire nos marges de manœuvre et fragiliser durablement notre capacité à décider et investir.

À terme, l'absence de mesures suffisantes nous exposerait à un renforcement du contrôle budgétaire de l'État, avec les conséquences que cela pourrait avoir sur notre capacité à maîtriser nous-même nos choix budgétaires. Ce qui se traduirait par une mise sous tutelle budgétaire de notre Ville. Nous devons donc agir et agir maintenant. D'où la présence du cabinet qui se trouve juste derrière nous, qui va nous exposer les différentes hypothèses d'évolution de nos finances ainsi que les leviers permettant de redresser durablement la situation et de préserver notre capacité à décider pour notre ville. Je vous laisse Madame la parole. Vous présenter et nous présenter vos conclusions. Je vous remercie beaucoup.

Peggy HUMBRECHT

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous, bonjour à toutes. Donc je suis Peggy HUMBRECHT, du Cabinet Calia Conseil. Je suis consultante depuis 27 ans à peu près maintenant. Donc ce n'est pas ma première campagne d'audit de début de mandat et donc le cabinet que je représente est spécialisé en ingénierie financière pour le secteur public local.

Je vais vous présenter plusieurs éléments ce soir. Comme l'a dit Monsieur le Maire et je ne reviendrai pas sur le volet diagnostic financier rétrospectif donc ce qui s'est passé jusqu'en 2025. L'objectif de ce soir, c'est de partager avec vous les résultats des simulations financières prospectives que le cabinet a réalisées sur la période 2026/2033. C'est la première partie de mon intervention et ensuite, effectivement, je vous présenterai des leviers de marge de manœuvre.

Alors sur le premier point concernant la prospective financière, d'abord quelques éléments relatifs aux hypothèses. Alors je ne rentrerai pas ici dans le détail des hypothèses que nous avons prises puisque nous avons pris des hypothèses, on va dire de manière assez précise, sur l'ensemble des postes de recettes et de dépenses de fonctionnement du budget de la commune. Aujourd'hui, je vous présente plutôt les grandes lignes de ces hypothèses pour vous dire que nous avons réalisé une estimation prudente des recettes de fonctionnement. C'est vrai qu'on est dans un contexte aujourd'hui où les recettes de fonctionnement des collectivités locales évoluent peu. Les dotations de l'État stagnent, les subventions, les participations aussi. Donc nos recettes sont estimées avec prudence et on est sur une évolution moyenne annuelle de l'ordre de 0,4% par an dans la prospective.

Côté dépenses de gestion de la collectivité, là nous sommes sur des hypothèses plus dynamiques. Elles ne sont pas de notre fait, elles ne sont pas du fait de la Ville, ce sont juste les lois, les dispositions qui s'appliquent. Si on prend le personnel par exemple +2,5% par an, c'est le personnel actuel, mais avec le GVT et avec la prise en compte de la réforme de la CNRACL que l'État a décidé il y a quelques années, et sur les autres charges de gestion courante, on est sur à peu près 2% d'évolution par an. C'est l'inflation et c'est aussi la prise en compte des dépenses de fonctionnement inhérents à la mise en service des investissements qui avaient été décidés dans le cadre de la mandature précédente. Donc ce qu'on constate assez vite, quand on regarde l'évolution des recettes +0,4 % par an et l'évolution des dépenses de fonctionnement plus 2,5 % pour le personnel, plus 2% sur les autres charges, c'est qu'on a des dépenses de gestion qui augmentent plus vite que les recettes de gestion. Donc ça veut dire que fatalement, forcément, il y a un effet de ciseaux sur la gestion courante de la collectivité. On y reviendra en présentant les résultats dans quelques instants.

Au niveau des investissements donc, on a réalisé un scénario qu'on a appelé « fil de l'eau » qui est un scénario témoin. Voilà, c'est pour voir comment évoluent les équilibres financiers de la collectivité. Si on ne fait rien sur le mandat, donc on a intégré les investissements qui avaient été programmés et validés par la mandature précédente, 21,8 millions d'euros réalisés en grande partie en 2026 et le solde en 2027. Donc on a bien évidemment pris des hypothèses d'emprunt, 25 ans à un taux de 3,95 % et des hypothèses de subventions de 10%. C'est vrai que là aussi les investissements des collectivités sont de moins en moins subventionnés. Donc on a pris l'ensemble de ces hypothèses et on a projeté les équilibres financiers de votre commune sur la période 2027/2033. Alors ce qu'on constate assez rapidement, les graphiques s'inversent assez vite, à partir de 2027. Le graphique de gauche, c'est le résultat de fonctionnement de la collectivité. Donc c'est la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement de votre collectivité. On voit que dès 2027 c'est négatif, donc dès 2027, on a un déficit de fonctionnement sur le budget de la Ville. Si on se projette et on regarde les années suivantes, on voit que le déficit ne cesse de croître, jusqu'à moins 4 millions d'euros en 2033 au niveau du résultat cumulé. Donc c'est le résultat qu'on dégage en prenant en compte la section de fonctionnement et la section d'investissement, on voit bien qu'on est sur les mêmes tendances. Plus de réserves, dès 2028. C'est à dire que tout le fonds de roulement qu'on avait pour autofinancer une partie des investissements, on l'a consommé. Il a été consommé d'ailleurs très grandement jusqu'en 2025. Et donc là aussi les réserves sont épuisées dès 2028. Donc ce scénario-là, il est aujourd'hui purement théorique puisqu'il est tout simplement juridiquement impossible. On ne peut pas dans une collectivité voter un budget en déséquilibre ou avoir un compte administratif avec un déficit d'exécution qui dépasse 5 % des recettes de fonctionnement. Donc là on est sur quelque chose de théorique, fictif. Il y a un déséquilibre structurel, on le voit dès 2027, donc ça veut dire qu'il faut trouver quelque chose. Il faut trouver des solutions pour rétablir durablement l'équilibre de la collectivité. Donc au niveau du cabinet, on a travaillé sur 2 scénarios complémentaires. Ces scénarios ont pour ambition de mesurer, l'effort à consentir selon le fonctionnement, selon le niveau d'investissement retenu. On a travaillé sur un premier scénario où on maintient le niveau d'investissement passé. Donc on serait sur 14,5 millions d'euros d'investissements en moyenne par an sur la période prospective. La question qu'on se pose, et je

vous y répondrai dans quelques instants quand je vous présenterai les résultats, c'est quel effort financier faut-il consentir sur la section de fonctionnement pour pouvoir maintenir et réaliser cet effort d'investissement à hauteur de 14,5 millions d'euros par an ?

Le deuxième scénario, on a travaillé à la fois sur le niveau d'investissement en le diminuant, de 14,5 à 8 millions d'euros, donc on ajuste l'effort d'investissement et on se dit que dans un scénario comme ça, si on baisse le niveau d'investissement, l'effort à faire sur le fonctionnement sera moindre que dans un scénario avec un effort d'investissement annuel de 14,5 millions d'euros. Donc sur le premier scénario, pour restaurer les marges de manœuvre de la Ville durablement et investir 14,5 millions d'euros par an, il faudrait générer des marges de manœuvre à terme de plus de 8 millions d'euros par an. Sur les sections de fonctionnement, on ne peut pas faire 8 millions d'économies ou générer 8 millions de recettes pérennes en un exercice. Donc on est parti sur une mise en place progressive de ces marges de manœuvre, 4 millions dès 2027, 6,5 millions en 2028 et par an à partir de 2029, 8,3 millions. Il faut savoir que les 8,3millions, si on raisonne par rapport aux dépenses de gestion, ça équivaut à réduire les dépenses de fonctionnement de la ville, leur niveau actuel de 15%. Donc c'est un effort particulièrement significatif.

Donc le cabinet a ensuite travaillé sur un deuxième scénario puisque si l'effort d'investissement baisse, l'effort à faire sur la section de fonctionnement diminue aussi pour restaurer durablement les marges de manœuvre. Donc on a travaillé sur un deuxième scénario, 8 millions d'euros d'investissement par an. Et dans cette hypothèse-là, pour restaurer durablement les marges de manœuvre de la collectivité, l'effort à faire sur la section de fonctionnement, donc les marges de manœuvre à dégager, seraient à terme de 6 millions d'euros par an. On aurait 3 millions d'euros dès 2027, donc baisse de dépenses et ou nouvelles recettes, 2 millions supplémentaires en 2028, donc 5 millions de marge de manœuvre en 2028 et à partir de 2029, 6 millions par an. Donc là l'effort à faire, si on le rapporte aux dépenses de gestion, il n'est de plus de 15% mais de 11%. Ça reste aussi significatif. 11%, ce n'est pas rien dans le budget d'une collectivité. Donc si on regarde un peu quels sont les principaux enseignements de la prospective, on voit qu'il y a des arbitrages à faire entre le niveau d'investissement que la ville réalisera chaque année pendant le mandat et les efforts de redressement. Donc ce que l'on peut faire en matière de baisse des dépenses de fonctionnement et d'évolution d'augmentation des recettes. Donc sur le premier point, le niveau d'investissement influe sur l'effort à consentir. Mais ce n'est pas le seul levier, on le voit bien, ce n'est pas possible. On a vu dans le scénario « fil de l'eau », même si vous n'investissez pas pendant tout le mandat, vous êtes en difficulté financière dès 2027 donc on est forcément sur des actions combinées, baisse de l'effort d'investissement et baisse des dépenses de fonctionnement et ou augmentation des recettes. Effectivement, sur le volet fonctionnement il y a vraiment un effort significatif à faire en fonctionnement incontournable en fait. Clairement vous n'avez pas le choix. Enfin il n'y a pas d'autre solution que d'optimiser vos dépenses de fonctionnement. Et voilà donc la trajectoire à trouver. C'est un peu la conclusion. C'est un équilibre entre l'investissement que vous allez réaliser pendant le mandat et les marges de manœuvre que vous serez en capacité de dégager sur la section de fonctionnement. Alors ce qu'il faut avoir à l'esprit c'est que pour arriver à dégager les marges de manœuvre qu'on évoque en section de fonctionnement donc même les 6 millions dans le cadre du scénario 2, ça ne pourra pas être le fruit de micro-mesures. Il faudra, effectivement aller plus loin. Mais ça je laisserai l'équipe municipale préciser ces éléments-là.

Donc voilà les éléments sur les prospectives financières. Donc arbitrage sur le niveau d'investissement et décisions à prendre sur le niveau de dépenses de fonctionnement de manière à dégager de manière pérenne à nouveau de l'autofinancement dans votre budget.

Alors, la dernière partie concerne les leviers de marge de manœuvre. Là, je me contenterai de les lister. Je laisserai au maire et à son équipe les détailler. On a effectivement dans l'étude identifié 5 familles de levier pour dégager des marges de manœuvre. Comme j'ai dit tout à l'heure, ça ne peut pas être une addition de micro-mesures. Ce sont vraiment des décisions fortes, récurrentes et priorisées. C'est à dire qu'il faut qu'une économie générée se retrouve ensuite tous les ans pendant le mandat.

Donc 5 familles de levier. Le premier c'est le levier de service, le niveau de service et les dispositifs facultatifs, le levier d'organisation via la masse salariale, le levier recettes, les tarifs, la fiscalité, le

levier dépenses courantes avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes de la Ville et ensuite un levier de pilotage parce que finalement, pour réussir à mettre en œuvre correctement les leviers 1, 2, 3 et 4, il faut que tout ça soit piloté, donc avec une PPI avec un suivi rigoureux des dépenses et des coûts des services de la ville.

Monsieur le Maire

Merci Madame de cette restitution et du travail qui a été réalisé. Nous disposons désormais d'un diagnostic financier qui confirme la nécessité d'agir. Il nous montre également que nous avons plusieurs leviers à notre disposition pour redresser progressivement la situation financière de Ville. Nous devons maintenant passer du diagnostic à l'action. Tout d'abord, rétablir durablement les équilibres financiers de la Ville. Cela suppose de maîtriser nos dépenses, de rechercher toutes les marges de manœuvre possibles, de prioriser nos investissements et de construire une trajectoire financière soutenable dans le temps, mais aussi répondre aux priorités pour lesquelles nous avons été élus. Et toute l'équipe majoritaire, s'est engagée devant les Drouaises et les Drouais à être au plus près de leurs besoins. Cette situation ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel, le quotidien des Drouais, le cadre de vie, l'entretien de notre ville, la qualité de nos services publics, l'accompagnement de notre jeunesse et plus largement notre engagement à améliorer concrètement la vie des habitants. Nous ne devons donc pas opposer le redressement financier et l'action municipale. Ce travail devra être précis, progressif, responsable et s'inscrire dans le cadre de nos prochaines échéances budgétaires, soit le rapport d'orientation budgétaire. Il permettra de préciser notre trajectoire financière et de détailler les actions que nous entendons engager en matière de fonctionnement d'organisation, d'investissements et de maîtrise de nos équilibres financiers. Ce rapport d'orientation budgétaire que prépare mon collègue actuellement avec les services, devra également montrer comment, dans ce nouveau cadre financier, nous entendons poursuivre les engagements pris devant les Drouais et répondre aux priorités de notre mandat : redresser les finances de Dreux, ce n'est pas renoncer à agir, c'est nous donner les moyens de continuer à agir. C'est dans cet esprit que nous allons engager ce travail, qui est déjà largement engagé. Le pôle ressources l'a mis en route et nous allons, dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, vous donner les informations nécessaires pour votre compréhension des politiques que nous aurons choisies pour notre Ville sur ces 6 prochaines années. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que nous voulions vous dire. Je me tourne vers vous, vous avez une responsabilité importante, Monsieur GAMBUTO, puisque vous représentez toute l'opposition. Donc je me tourne vers vous puisque le cadre de nos travaux dans la majorité, nous avons pu enrichir, amender tout ce travail. Donc je me tourne vers l'opposition. Si vous aviez des remarques, des suggestions, des compléments, des amendements que nous prendrons, oui ou non, en compte, je vous en prie monsieur.

Valentino GAMBUTO

Moi, je vais être très court puisque je découvre cette proposition, et puis d'ailleurs j'espère qu'on aura l'occasion de les avoir et pour pouvoir travailler dessus. La question que je me pose, vous y avez à moitié répondu, c'est bien qu'il va falloir fournir des efforts tant sur les investissements que sur le fonctionnement. Mais il n'empêche que si on veut mener une politique et répondre aux attentes des Drouais, ça veut dire qu'il va falloir faire des choix. Et moi ma question c'est : quels sont les choix ? Par exemple sur le fonctionnement, est-ce que dans les choix ça va être une grande partie sur les frais de personnel où seront des économies puisque si on veut dégager une marge de manœuvre pour la politique que vous voulez engager et celle qu'on défendra si ça va dans le bon sens, et bien il faut qu'on diminue les dépenses puisque là si j'entends bien il nous reste qu'à attendre et puis à combler sur les deux premières années, le fonctionnement sur le peu de marge qu'il nous reste et ensuite à partir de 2028 de se retrouver à attendre la fin du mandat. Donc ce sont des choix et ce sont ces choix là que l'on va juger, que l'on va jauger et que l'on va décider ensemble. Mais pour le moment je n'ai rien à dire que d'être d'accord puisque les comptes sont ceux-là. C'est à dire qu'il faut qu'on trouve des économies quelque part mais faut pas que ça justifie une action. Mais vous l'avez dit, mais je le redis, c'est qu'on ne peut pas passer un mandat à se dire « on ne fait rien parce qu'il y a plus d'argent ». Il faut absolument que l'on mène une politique qui réponde aux attentes et d'ailleurs pas

seulement aux attentes, aux besoins des Drouais. Il y a des Drouais qui sont dans un besoin très fort, vous le savez, vous l'avez déclaré, auxquels il faut absolument répondre et je ne vais pas dire quoi qu'il en coûte mais c'était volontaire. Mas je veux dire, ça aura un coût et il faudra qu'on investisse et qu'on trouve des économies ailleurs et qu'on les trouve ensemble.

André HOMPS

Oui, bonsoir tout le monde Valentino, tu as tout à fait raison. Et c'est là le rôle du débat d'orientation budgétaire. Et c'est pendant le débat d'orientation budgétaire que notre équipe va présenter les choix, un certain nombre de choix et les proportions. Et ce sera l'objet de notre débat de dire si vous suivez ces choix ou pas et si vous avez des choix alternatifs. Donc c'est clairement le but et l'objet du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire qui sera présenté à cette occasion.

2 Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

Monsieur le Maire

Merci André. Bien, nous passons au point numéro 2, l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026. Y a-t-il des remarques ? merci Madame, nous vous libérons, merci beaucoup. L'approbation de ce procès-verbal, y a-t-il des remarques, des compléments d'information éventuellement, qui est contre qui abstient ? Je vous remercie.

À l'unanimité

3 Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire

L'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal, c'est le point 3. Nous avons, comme à chaque début de mandat, repris le règlement intérieur du Conseil municipal et nous vous avons fait un certain nombre de propositions qui sont des propositions légales. Nous n'avons introduit que les mesures qui sont légalement obligatoires. Voilà donc un certain nombre de modifications sans réelles difficultés. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Oui Monsieur GAMBUTO, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO

Oui moi juste 2 remarques en ce qui concerne l'article 25 où vous proposez que les amendements doivent être déposés 72 h avant le Conseil. Or, lorsqu'on a les informations 5 jours avant, si on met un week-end au milieu, ça fait un peu court. Si on pouvait avoir comme pour les questions écrites et les questions orales 48 h, ça nous permettrait peut-être de réagir. Alors je vous rassure, des amendements je crois que je n'en ai jamais vus de déposés mais c'est juste au cas où, avoir une souplesse pour pouvoir réagir sinon ça voudrait dire dès le lundi se mettre dessus et répondre le lundi même, pour un Conseil le jeudi serait difficile.

Monsieur le Maire

Oui tout à fait. Vous avez raison, nous allons ajuster et préciser 48 h.

Valentino GAMBUTO

Je vous remercie. En ce qui concerne la deuxième remarque, c'est dans le cadre de l'article 32. Où vous nous dites mise à disposition de locaux aux conseillers d'opposition sans plus de précisions.

Donc je voulais savoir si on pouvait avoir quelques précisions sur le fait de savoir de quoi on pourra bénéficier. Et puis ma demande et là je représente que moi et pas toutes les oppositions. Mais ma demande ce ne serait pas forcément des locaux de façon permanente mais c'est d'avoir la possibilité de pouvoir, sous des temps très courts, avoir la possibilité d'accéder à une salle type Saint-Jean à chaque fois qu'on veut faire des réunions justement pour les préparations de Conseil ou pour même des réunions sur des thèmes et toujours autour du travail pour le Conseil municipal. Donc d'avoir quelque chose de souple sous 24 h, pouvoir réserver une salle et pour pouvoir faire des réunions plus facilement parce qu'habituellement lorsqu'on fait des réunions, il faut des autorisations, il se passe facilement une quinzaine de jours et puis on se retrouve aussi avec une limitation dans le temps. Je crois que c'était une salle par mois alors qu'il peut y avoir parfois où on aura besoin d'un peu plus. Voilà ma demande et sur le plan technique pouvoir accéder à une imprimante et un photocopieur lorsqu'il y a des dossiers à monter.

Monsieur le Maire

Très bien, je vous remercie. C'est l'une des promesses que j'ai faites au début de notre mandature. Je vous invite, puisque nous y avons réfléchi en équipe, de prendre contact avec Nelson qui a les réponses nécessaires à cette demande. Très bien, nous passons au point... Pardon, le vote. Qui s'oppose à cela ? Les abstentions ? Je vous remercie infiniment, merci beaucoup.

À l'unanimité

4 Création de la commission de délégation de services publics

Monsieur le Maire

Création d'une commission de délégation des services publics. Là encore, une note dans votre dossier vous permet d'avoir les éléments, les modalités pour la création de cette instance obligatoire qui n'existait pas dans notre collectivité, donc je vous propose de l'installer de manière obligatoire. C'est lorsque nous avons des projets, éventuellement bien sûr de délégation de service public. C'est une instance qui est en plus proportionnelle. Donc je vous propose de créer cette commission de délégation de service public. Est-ce que vous avez une remarque Monsieur GAMBUTO ?

Valentino GAMBUTO

Je vois qu'il y a 5 titulaires, est-ce qu'il y aura 1 poste ou 2 pour les oppositions ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est ça, oui,

Valentino GAMBUTO

Alors très bien.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

À l'unanimité

5 Création de la commission consultative des services publics locaux

Monsieur le Maire

Création de la commission consultative des services publics locaux. C'est le corollaire, pour le fonctionnement d'année en en année, de telle sorte à être consulté et d'avoir un avis pour le Conseil municipal.

Valentino GAMBUTO

Même question, vu qu'il n'y en a que 3, il y en aura un quand même pour l'opposition.

Monsieur le Maire

Oui, un comment ? Vous avez raison. Il y aura aussi la représentation des usagers, ce qui est très important. Voilà moi j'en ai fini, chers collègues, y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Je vous remercie. Je connais quelqu'un dans la salle qui ne sera pas contente parce que j'ai oublié de faire voter cette délibération. Je la vois d'ici.

À l'unanimité

6 Renouvellement de la Convention constitutive du Conseil départemental d'accès au droit d'Eure-et-Loir (CDAD28)

André HOMPS

Alors le Conseil départemental de l'accès au droit d'Eure-et Loir, c'est un dispositif qui au départ est un dispositif étatique puisque ça a été initié par l'État dans les années 90 par une loi du 10 juillet 1991. Et le dispositif dans les faits est territorial. Il regroupe un certain nombre de partenaires. Il y a 12 partenaires, outre la ville de Dreux, qui sont listés dans le document que vous avez et sa forme juridique est un groupement d'intérêt public. Donc il n'y a pas de capitaux, il n'y a pas d'actionnariat, et l'objet c'est faciliter l'accès au droit pour la population au départ. Donc il y a une convention qui a été conclue et signée le 9 octobre 2018 pour une durée de 5 ans. Elle a été prorogée, elle est arrivée à échéance et il nous est proposé de la renouveler avec une durée indéterminée. Ce que je peux vous dire, les points qui sont intéressants, à connaître dans ce dossier, c'est que le Conseil départemental de l'accès au droit est placé sous l'égide de Madame Estelle JOND-NECAND qui est la présidente du tribunal judiciaire de Chartres, qui en est la Présidente. Et je peux vous dire que, en termes d'usage, de fréquentation, c'est quand même significatif puisque en 2025, il y a 5 600 demandes qui ont été accueillies par cette maison de la justice et du droit qui en est le dispositif principal ici, dont à peu près la moitié en accueil physique et la moitié en accueil téléphonique. Ça a forcément un coût. Donc les 12 partenaires participent au financement de ce groupement d'intérêt public. Et pour la ville de Dreux, ça nous coûte 70 000€ par an, avec, en gros, la moitié consacrée à une masse salariale puisque la ville de Dreux met à disposition de la maison de la justice et du droit une agente d'accueil. Voilà, avant de demander à Monsieur le Maire d'approuver cette délibération, Y a-t-il des questions ou des commentaires.

Monsieur le Maire

Oui, Monsieur, Monsieur GAMBUTO, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO

Oui, évidemment je voterai pour, parce qu'il y a un travail remarquable qui est fait à la maison de la justice et qui est quelquefois ne serait-ce que même par l'écoute, le fait de pouvoir recevoir des personnes et souvent même sans que ça passe par la justice, mais par les interventions et ils arrivent à faire quelques ententes à l'amiable qu'il peut y avoir lorsqu'il y a des problèmes. Mon intervention, elle sera seulement de considérer que cette maison de la justice, elle sert à tous les Drouais, mais au-delà de Dreux et sur toute l'agglomération. Et je me posais la question comme ça au passage Monsieur le Maire, mais malheureusement le président de l'Agglo n'est pas là, c'est est-ce qu'il ne serait pas juste que ça ne soit pas que la ville de Dreux qui participe à hauteur de ces, j'avais noté 60 mais, 70000€. Mais est-ce que l'agglomération n'aurait pas elle aussi à participer à cette démarche financièrement plutôt que ce soit que le département et la ville et l'État ?

Monsieur le Maire

Je vais vous donner d'abord des chiffres et puis je vous donnerai la position de la ville.

André HOMPS

C'est une remarque effectivement qui est pertinente. 54% des personnes reçues ne sont pas des Drouais. Et en fait, si on fait la décomposition, on a l'agglo, ça représente 34% des personnes reçues, Vernouillet 11%, Dreux 46% et les autres communes 9%. Donc on a bien effectivement une illustration de ce qu'il est convenu d'appeler les charges de centralité qui sont massivement supportées par la seule ville de Dreux.

Monsieur le Maire

Oui, tout à fait. Vous avez raison, mais en matière d'économie, et vous le verrez lorsqu'on vous fera des propositions. Faire des économies, certes, mais pas de manière aveugle, pas de manière à défaire la Ville de ses prérogatives fortes. Et j'estime, nous estimons que la dimension régalienne, tel que le commissariat de police, tel que d'autres services, la Ville ne peut pas s'en défaire quand bien même il y n'ait pas de contribution. Nous estimons que cette maison de la justice qui est très importante pour nos usagers, pour nos habitants et donc bien entendu, nous ferons la démarche pour demander à nos partenaires de participer à cette dépense mais si nous n'aboutissons pas, je pense que notre Ville doit assumer cette dépense régalienne parce qu'elle est importante pour nos habitants.

Voilà bien. Y a-t-il des votes contre abstention ? Je vous remercie beaucoup. André, si tu peux continuer s'il te plaît.

À L'unanimité

7 Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux en date du 14 avril 2017 - Adoption d'un protocole d'accord transactionnel avec la Société DALKIA

André HOMPS

Alors la délibération suivante concerne un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et à la suite d'un protocole d'accord qui a été passé entre la société Dalkia et la ville de Dreux. Donc pour faire simple, qu'est ce qui s'est passé ? Eh bien en fait, la ville de Dreux a, en 2017 a lancé une consultation pour exploiter les installations thermiques des bâtiments de la commune. Une société a été désignée comme attributaire de ce marché, en l'occurrence la société Dalkia et dans le cahier des clauses administratives particulières, il y a eu une erreur matérielle. Certainement cette erreur a permis à la société Dalkia de facturer à la ville de Dreux des sommes, alors ceux qui aiment les acronymes vont être servis, des sommes correspondant à la TICGN, donc la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel d'une part, et d'autre part la CTA la contribution tarifaire sur l'acheminement du gaz, et donc Dalkia a facturé les sommes correspondant à ces mentions et ça a donné un total de 787 223€. Vous avez le détail et la répartition entre les 2 taxes. En fait, c'est un indu puisque c'est une erreur et ces sommes n'avaient pas à être facturées à la ville de Dreux. Donc la ville de Dreux les a réclamés. Elle a demandé la récupération de ces sommes. Ce qui évidemment n'a pas convenu à Dalkia dans un premier temps. Et donc la ville de Dreux a dit, je suis dans mon droit et donc je ne paye plus les factures que moi, je dois à Dalkia pour un montant de 662 280€. Donc voilà, moi je ne paye pas les factures et on peut entrer en contentieux sur le sujet, il y a eu des discussions, des concessions réciproques comme cela est toujours le cas dans le cadre d'un processus transactionnel. Et au terme de ces concessions, il a été décidé de solder les comptes. Voilà donc en fait quand vous faites la soustraction des 2, si vous prenez les sommes qui sont dues à Dalkia par la ville de Dreux et les sommes que Dalkia a indûment demandé à la ville de Dreux, il y a un solde positif en notre faveur d'un tout petit peu moins de 125 000€. Donc c'est une histoire qui se termine bien pour nous. Je précise pour Valentino qui avait posé la question en commission, que la transaction n'emporte pas la reconnaissance par la ville de Dreux du bien-fondé des prétentions juridiques de la société Dalkia. Et le symétrique inverse est vrai également. C'est juste que les parties conviennent à un moment donné d'arrêter les frais et puis d'arrêter une action contentieuse qu'elles considèrent

comme désormais inopportune. Il n'y a rien d'autre à dire sur le sur la délibération. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Monsieur le Maire

Monsieur GAMBUTO vous avez fait la remarque en commission, mais vous pouvez la refaire bien sûr.

Valentino GAMBUTO

Je ne vais pas faire celle-ci puisque j'ai déjà la réponse juste il y a déjà eu un petit étonnement, mais qui n'est pas de votre fait, mais que je souligne puisque c'est dans la délibération, deux étonnements. Le premier c'est de la manière dont on se rembourse parce que le fait qu'ils nous remboursent, on rembourse une partie et ensuite une deuxième partie. Il aurait été plus simple qu'ils nous donnent, qu'ils nous versent les 124 000€ comme on fait dans une société privée, on a un avoir d'un côté plutôt que de nous donner 700 et nous on donne 600, et cetera, et en deux temps c'est un petit peu compliqué. Donc c'est peut-être dans des explications, des choses administratives qui ont des règles que je ne maîtrise pas. Après il y avait juste ce petit passage qui me surprend, c'est sur le fait que les parties s'engagent expressément à ne pas faire état et de ne pas de divulguer le contenu, et cetera. Donc c'est l'une des conditions importantes. Alors c'est assez surprenant puisque bien entendu en passant au Conseil municipal c'est public. Et le fait de dire qu'on en est là, c'est presque une obligation, Il ne faut pas que ce soit une condition qui nous retombe dessus, mais c'est un peu surprenant.

André HOMPS

Alors sur le premier point, très rapidement. Bon effectivement c'est plutôt un accord entre les parties sur les modalités de règlement. La ville de Dreux verse à Dalkia, 50% des sommes qu'elle lui doit, ça fait une sorte d'acompte en quelque sorte on va dire. Ensuite Dalkia verse la totalité de la somme qu'elle doit à la ville de Dreux et la ville de Dreux constatant la bonne volonté de l'autre partie verse le solde à savoir les 50% restants. On va dire que ça ce n'est pas d'ordre administratif, c'est purement transactionnel. Sur la question de la confidentialité, effectivement c'est toujours surprenant, mais une transaction par définition est toujours confidentielle tant qu'elle n'est pas bouclée et elle le reste normalement après. Sauf que là on est dans un Conseil municipal et donc la confidentialité eh bien elle s'arrête là on va dire, mais juridiquement, ça ne pose pas de problème.

Monsieur le Maire

Très bien, merci André pour ces explications. Y a-t-il des oppositions ? Abstention ? Je vous remercie infiniment. Philippe à toi. Sur le premier : autorisation de signature de convention d'accueil de jeunes ayant à réaliser une activité de réparation pénale.

À l'unanimité

8 Autorisation de signature de conventions d'accueil de jeunes ayant à réaliser une activité de réparation pénale

Philippe RIVE

Tout à fait. Donc c'était quelque chose qui se faisait dans le passé et qui avait été arrêté. Donc la mesure de réparation constitue un dispositif prévu par le code de la justice pénale des mineurs. Elle peut notamment prendre la forme d'une activité d'aide ou de réparation réalisée dans l'intérêt de la collectivité. Cette activité vise notamment à favoriser la responsabilité du mineur, la compréhension des conséquences de son acte et son inscription dans un parcours d'insertion sociale et citoyenne. La mise en œuvre de ce dispositif au sein des services de la Ville nécessite la signature, pour chaque situation individuelle rencontrée, d'une convention bipartite ou tripartite entre d'une part la ville de Dreux, d'autre part, la protection judiciaire de la jeunesse et ou le cas échéant, une structure ou un

organisme habilité chargé de la mise en œuvre et de l'accompagnement de la mesure et, le cas échéant, le jeune accueilli au sein des services.

Nous précisons donc que l'impact financier de cette démarche est nul ou très faible, se limitant à la fourniture éventuelle d'équipements de protection individuelle si cela est nécessaire. Donc voilà pour les motifs de cette autorisation, donc vu le code général des collectivités territoriales, de la justice pénale, des mineurs, de procédure pénale. Considérant la volonté de la ville de participer aux actions de prévention de la délinquance, de responsabilité d'insertion sociale et professionnelle. Considérant que les services municipaux disposent de missions d'intérêt général adaptées à la réalisation d'activités réparatrices, éducatives et citoyennes. Considérant la nécessité de formaliser par voies conventionnelles les conditions d'accueil et les engagements respectifs de la ville de Dreux de la protection judiciaire de la jeunesse et ou le cas échéant, des structures et organismes habilités. Vu la Commission ressources et administration. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- approuver le principe de l'accueil au sein des services de la ville de Dreux de jeunes dans le cadre de mesures de réparation pénale, sous réserve de l'adéquation des activités proposées avec le cadre juridique de la mesure et des capacités d'accueil des services municipaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces accueils avec la protection judiciaire de la jeunesse. Ou avec les structures ou organismes habilités, chargés de la mise en œuvre et de l'accompagnement des mesures.
- préciser que l'exécution de ces mesures n'engendre aucune dépense de rémunération pour la ville de Dreux. Vous avez en annexe la convention type et ceci est fait cas par cas.

Monsieur le Maire

Merci Philippe de toutes ces précisions et de cette minutie. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, je vous en prie bien sûr.

Valentino GAMBUTO

Oui, là encore, évidemment, c'est une excellente démarche, le fait de travailler sur la prévention. Mais je vais faire une remarque comme celle que j'avais faite quand on avait voté en fin de mandat le principe du rappel à l'ordre de dire que si c'est juste une action seule dans un coin et qui ne correspond pas à une réflexion globale de la prévention et de la prise en charge de la délinquance, on se retrouve avec quelque chose qui a un résultat qui n'est pas insignifiant mais qui est tout de même moindre alors que pour une telle démarche, puisque là j'avais vu en commission l'an dernier, il y a eu 2 ou 3 réponses à des sollicitations dans le cadre de TIG. Alors que vraiment pour aller au bout des choses il faudrait avoir dans les services, savoir quels sont les services qui veulent vraiment parce que faut que ça se pose sur du volontarisme et pas qu'on impose des salariés puisque ceux qui vont accompagner doivent pas être là seulement pour vérifier si les TIG font les heures mais vraiment avec un accompagnement. Donc ça veut dire avec une formation pour ce tutorat, avec toute une réflexion qui va de façon beaucoup plus globale et avec un certain nombre d'offres déjà entérinées bien avant d'avoir des sollicitations. Donc si on va vers une réflexion comme ça, je dis 2 fois oui. Si c'est simplement avoir validé un accord type et en attendant qu'éventuellement il y ait des propositions, des sollicitations, ça serait dommage, ce ne serait pas suffisant. Donc ce que j'attends, ce que j'espère, c'est qu'on ait une démarche beaucoup plus globale et qu'on mette à plat tout ce qui est autour de la prévention. Et d'ailleurs les incidents dont vous parliez en début font partie aussi des choses qu'on peut faire en prévention et en récupération. Juste rappeler quand même que les TIG, ça ne touche pas que les jeunes et les mineurs, ça peut toucher aussi des adultes et quelquefois qui sont dans des délits qui peuvent être juste dans des délits routiers, qui préfèrent avoir un TIG plutôt que d'avoir une autre peine.

Monsieur le Maire

Vous avez tout à fait raison. Ce n'est qu'un outil et d'ailleurs notre politique, c'est plusieurs points. Le premier point essentiel dès le départ, c'est d'avoir nommé un adjoint tranquillité publique à la prévention de la délinquance et nous aurons tout un travail, un véritable projet dans ce domaine. En lien avec la politique de la ville, en lien avec la responsable au niveau des instances dans les différents quartiers on va organiser une véritable politique dans ce domaine. Et cette dimension n'est que bien entendu un outil que nous sommes en train de mettre en place avec le directeur de cabinet c'est le

CLSPD qui n'existe pas dans notre commune, qui existe partout sauf à Dreux. Donc on est en train de l'organiser de telle sorte à ce que nous ayons un continuum finalement, en matière de prévention de la délinquance, ce ne sont que des outils et nous serons amenés à vous présenter notre politique dans ce domaine conjointement avec Florence, Caroline et Fatiha.

Voilà Monsieur. Qui est opposé. Abstention ? Je vous remercie beaucoup.

À l'unanimité

Il s'agit maintenant de l'application de la réglementation sur les nouveaux régimes indemnitaires des emplois administratifs supérieurs de direction. C'est toujours à toi Philippe

9 Nouveau régime indemnitaire des emplois administratifs supérieurs de direction

Philippe RIVE

Merci. Donc, effectivement, il s'agit de la conformité au décret de juin 2026 qui s'impose à la collectivité. La réforme de l'encadrement supérieur territorial est entrée en vigueur le 1er juillet 2026 et transpose à la fonction publique territoriale les principes de la réforme de l'État de 2023, notamment en ce qui concerne le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des emplois supérieurs de direction, autrement dit les emplois fonctionnels. Bon, elle s'appuie sur un corpus de textes récents de juin à juillet 2026, trois décrets et un arrêté. Le dernier décret de juin 2026 crée un régime indemnitaire propre aux emplois administratifs supérieurs de la fonction publique territoriale. Il repose sur 2 parts. La première tient compte des fonctions, des suggestions et de l'expertise, autrement dit l'IFSE. Le second correspond à un complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir le CIA. Les plafonds applicables sont ceux fixés pour l'État, la ville de Dreux étant surclassée dans la strate de 40 000 à 80 000 habitants. Les plafonds fixés conformément à l'annexe 3 du décret modifié du 6 septembre 91 pour les emplois fonctionnels administratifs sont les suivants : pour les groupes de fonction de 3e niveau. Les emplois fonctionnels à la mairie de Dreux, c'est à dire les DGS des communes de 40 à 150 000 habitants, le plafond annuel est de 110 000€ pour le 4e niveau, les DGAS de ces mêmes communes, le plafond annuel est de 90 000€ au total c'est-à-dire IFSE+CIA. Il convient de préciser que ce nouveau régime indemnitaire se substitue de droit à plusieurs dispositifs, dont la nouvelle bonification indiciaire et la prime de responsabilité. Donc vu les différents décrets et codes, les différentes délibérations également fixant les modalités de retenue et de maintien de l'IFSE en cas d'absentéisme, vu l'avis du comité social territorial rendu en date du 21 septembre 2026, vu l'avis de la commission des ressources humaines. Et donc considérant que la réforme de l'encadrement supérieur impose la création d'un RIFSEEP spécifique pour les emplois fonctionnels des communes de plus de 40 000 habitants. Considérant ce que j'ai pu dire sur l'IFSE et le CIA et ainsi de suite, que ça se substitue bien sûr au NBI et à la prime de responsabilité, je ne vais pas vous lire tous les détails hein, vous les avez un peu long. Je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- créer à compter du 1 octobre 2026 un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les agents occupant un emploi fonctionnel, administratif, de direction,
- fixer les plafonds indemnitaires annuels selon l'emploi occupé comme je l'ai indiqué tout à l'heure et comme l'État le mentionne,
- préciser que les montants individuels de l'IFSE et du CIA seront déterminés par l'autorité territoriale en tenant compte des missions, des responsabilités exercées, des suggestions particulières, des compétences et de l'engagement professionnel de chacun,
- préciser que la nouvelle bonification indiciaire ainsi que la prime de responsabilité sont supprimés pour les emplois administratifs supérieurs de direction à compter du 1 juillet 2026.
- préciser que les modalités de retenue pour absentéisme concernant l'IFSE sont les mêmes que celles fixées par la délibération en cours.
- informer que la présente délibération entre en vigueur au 01 octobre 2026 et remplace à compter de cette date, pour ce qui concerne les emplois auxquels s'applique le régime indemnitaire prévu par le décret, toute délibération antérieure relative au RIFSEEP informer que le maire est chargé

de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise. Au contrôle de l'égalité et publié sur le site Internet de la commune conformément aux dispositions en vigueur.

Monsieur le Maire

Merci Philippe, voilà ta rigueur, ta transparence. Oui, des remarques Monsieur, je vous en prie. Il s'agit de l'application d'un texte réglementaire. Ce n'est pas une invention de Philippe. Je vous en prie.

Valentino GAMBUTO

Donc alors je retiens la question, est-ce une invention de Philippe RIVE ?

Alors juste la question, mais c'est dit, mais je ne le vois pas dans la délibération parce qu'on m'avait dit que j'aurais la réponse du CST qui n'est pas indiqué là.

Philippe RIVE

Le CST a approuvé le rapport

Valentino GAMBUTO

Parce que ce n'est pas dans la délibération.

En commission, j'avais demandé de savoir quel était l'avis du CST, on m'avait dit que je le saurai pour le Conseil municipal.

Philippe RIVE

Alors effectivement, il est vu l'avis du comité social territorial rendu en date du 21 septembre. Donc l'avis a été favorable et il n'y a pas eu unanimité. Il y a eu les abstentions effectivement des organisations syndicales.

Valentino GAMBUTO

Ce qui aura une influence sur ma décision, vous vous en doutez. Je voulais juste avoir la confirmation. J'avais posé la question : est-ce que ça générera des modifications en ce qui concerne les salaires des personnes intéressées ? Et puis ma demande pour une prochaine fois Monsieur le Maire, c'est d'avoir un organigramme hiérarchique et fonctionnel de tous ces personnels. Et puis les fiches de poste de toutes ces personnes intéressées.

Monsieur le Maire

Il s'agit de plafond, c'est l'autorité hiérarchique qui définira chaque année, il n'est pas possible aujourd'hui de vous le dire de manière comme ça, aussi claire.

En ce qui concerne bien entendu l'organigramme de fonctionnement de notre mairie. Nous y travaillons avec l'ensemble des collègues et ce sera présenté bien sûr au Conseil municipal. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions, une abstention. Je vous remercie beaucoup.

À l'unanimité, moins 1 abstention (Valentino GAMBUTO)

Encore. Toi Philippe, sur la mise à jour du tableau des emplois de la ville.

10 Mise à jour du tableau des emplois de la Ville

Philippe RIVE

Les emplois permanents de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ils correspondent à des besoins pérennes de la collectivité. Donc la délibération portant création, suppression, modification d'un emploi permanent doit préciser un certain nombre de points. Si on va un peu à l'essentiel. Cette délibération concerne 2 suppressions, 2 transformations et 3 créations qui sont donc les suivantes :

Supprimer un emploi de directeur des services techniques à temps complet.

Supprimer un emploi de directeur général adjoint des services techniques à temps complet également.

Ensuite, supprimer un emploi de directeur de l'environnement urbain à temps complet et appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs à compter du 1 octobre 2006.

Supprimer un emploi de directeur de la modernisation des services, audit interne, évaluation des politiques publiques et du contrôle de gestion à temps complet appartenant au cadre d'emploi des attachés.

Supprimer un emploi de directeur des affaires juridiques et commande publique à temps complet et appartenant au cadre d'emploi des attachés.

Créer un emploi de directeur d'environnement urbain à temps complet et appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs en chef.

Créer un emploi de directeur de l'administration générale à temps complet et appartenant au cadre d'emploi des attachés.

Et créer un emploi de chef de service des assemblées à temps complet et appartenant au cadre d'emploi des attachés.

Donc voilà pour les suppressions et transformations et il y a la création pour le Pôle des Bâtes de trois emplois, également de deux emplois permanents sur des grades d'auxiliaires de puériculture et un emploi permanent sur les grades d'adjoint technique adjoint technique principal 2ème classe.

Donc En résumé, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir

- approuver la création de deux emplois permanents sur les grades d'auxiliaire de puériculture de classe normale et d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, d'un emploi permanent sur les grades d'adjoint techniques principal, d'un emploi de directeur de l'environnement urbain à temps complet et appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs en chef, d'un emploi de directeur de l'administration générale à temps complet et appartenant au cadre d'emploi des attachés, d'un emploi de chef de service des assemblées à temps complet et appartenant au cadre d'emploi des attachés et
- approuver la suppression d'un emploi de directeur des services techniques à temps complet d'un emploi de directeur général adjoint des services techniques à temps complet d'un emploi de directeur de l'environnement urbain appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs. D'un emploi de directeur de de la modernisation des services, audit interne, évaluation des politiques publiques et contrôle de gestion à temps complet appartenant au cadre d'emploi des attachés et d'un emploi de directeur des affaires juridiques et commande publique à temps complet et appartenant au cadre d'emplois des attachés,
- autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. Le niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade des emplois créés.
- dire que les crédits sont inscrits au budget de la ville.

Monsieur le Maire

Merci Philippe et on voit bien la pertinence de votre question Monsieur GAMBUTO par rapport à l'organigramme qui va traduire finalement tout ceci. Et comme dit mon voisin, vaut mieux un bon

régiment qu'une armée mexicaine. Bravo. Y a-t-il des questions ? des amendements ? y a-t-il un vote contre ? C'est menaçant de ce que je viens de dire, des abstentions, une abstention ? Je vous remercie.

À l'unanimité, moins 1 abstention (Valentino GAMBUTO)

Cher collègue Mathieu, tu peux y aller maintenant ? C'est le démantèlement des ouvrages principaux du moulin du Louvet et de l'usine des eaux sur la Blaise à Vernouillet.

11 Démantèlement des ouvrages principaux du Moulin du Louvet et de l'Usine des eaux sur la Blaise à Vernouillet

Philippe RIVE

Donc on est dans l'urbanisme maintenant. La Ville de Dreux est propriétaire de l'usine de dénitrification située sur la commune de Vernouillet, dont les parcelles sont traversées par la Blaise. Des vannages de Moulins sont encore présents sur ce tronçon de rivière qui sont susceptibles de causer plusieurs problèmes majeurs. Normalement, entre autres, sur des risques de sur-inondation de Vernouillet, de sur-inondation de la ville de Dreux, d'un entretien coûteux en temps et en argent pour la collectivité, alors même que ces dépenses ne répondent à aucun usage, la dégradation de la qualité de l'eau de la Blaise en raison du ralentissement et du réchauffement de l'eau en amont des vannages, la dégradation des berges due au niveau d'eau artificiel et les obstacles à la continuité écologique. Aussi, le syndicat mixte de l'Eure de la Blaise et de la Vesgre, successeur du SBV4R et qui exerce la compétence GEMAPI, a lancé une étude de restauration de la Blaise sur ce secteur au début de l'année 2025. Ce syndicat suggère un travail en deux temps, un premier temps de démanteler les ouvrages, notamment l'ouvrage principal de l'usine des eaux. Travaux de sécurisation à l'automne 2026 tout prochainement et dans un deuxième temps, une intervention sur les berges et la rivière à l'automne, l'été ou l'automne 2027. Afin de respecter ce calendrier, il est nécessaire de valider l'abrogation du droit d'eau de l'usine des eaux et de valider et signer la convention de travaux entre la mairie et le SEBV. Une fois ces états réalisés, le SEBV se chargera de la réalisation des travaux, dans les délais réglementaires et informera la ville de Dreux du déroulement des opérations et de la suite de l'étude d'aménagement des berges. Ce syndicat sera maître d'ouvrage des travaux et la Ville de Dreux n'aura rien à régler. Ce sont les articles 5 et 6 de la convention annexée. Donc, vu la directive-cadre européenne sur l'eau, le schéma directeur d'aménagement de gestion des Eaux de Seine Normandie. L'avis de la Commission aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement qui a donné un vote favorable unanime. Considérant la proposition de convention en annexe, de l'intérêt de faire évoluer les installations de l'usine de dénitrification située à Vernouillet, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- approuver le programme de travaux tel que décrit dans la convention en annexe, sous maîtrise d'ouvrage complète du SEBV,

- approuver les termes de la convention en annexe,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses annexes,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'abrogation du droit d'eau lié à l'ancien moulin auprès des services de l'État,

- autoriser Monsieur le Président du SEBV à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et notamment à déposer et signer les demandes d'autorisation afférentes à l'opération, au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, par exemple,

- et à signer tous les documents relatifs à ces projets, en particulier les conventions à conclure avec les organismes financeurs.

Monsieur le Maire

Merci Philippe. De toutes ces précisions je retiens la remarque de ma voisine, ça ne va pas nous coûter grand-chose. Y a-t-il des remarques ? Quelqu'un s'opposerait à ce projet ? Parce que derrière le sourire, il y a quand même toutes les dimensions liées aux inondations et à la sécurité de nos habitants. Des abstentions ? Je vous remercie.

À l'unanimité

Nous passons à une autre série, celle de Christophe, l'approbation de la convention de partenariat, etc. Je t'en prie, Christophe.

12 Approbation de la convention de partenariat et de participation financière exceptionnelle entre la Ville de Dreux et le Comité de Jumelage à l'occasion de la 847ème Foire Saint-Denis

Christophe LE CICLÉ

Merci Monsieur le Maire. Mes chers amis, vous savez chaque année que la Foire Saint-Denis qui est d'abord et avant tout une foire commerciale, est animée par un thème et que le thème de cette année, nous avons décidé de célébrer nos jumelages, en particulier les 60 ans de notre jumelage avec MELSUNGEN mais aussi avec toutes les autres villes avec lesquels nous sommes jumelés. Ce sera le thème, le temps fort et l'illustration de la 847e Saint-Denis qui aura lieu les 3 et 4 octobre prochains. Et dans le cadre de cette opération avec nos villes jumelées, le comité de jumelage est extrêmement impliqué dans l'affaire et prévoit de dépenser presque 18 000 € sur ce budget qu'il a prévu de son budget annuel pour accueillir dans les meilleures conditions, au-delà des délégations officielles, c'est à dire les élus des villes qui vont venir, mais tous les membres des comités de jumelage, des villes qui vont être présents, des groupes folkloriques etc. Donc le comité de jumelage va engager une très grande dépense. Pour les accueillir dans les meilleures conditions et la ville a accepté de l'accompagner dans un certain nombre de dépenses spécifiques, en particulier des dépenses de transport ou des dépenses de liées aux groupes folkloriques qui viendront animer nos rues pendant la Saint-Denis à dans un plafond et c'est ce qui est précisé dans cette convention de 7 500 € TTC qui ne seront engagés que sur la base de factures présentées. Les premières dépenses que nous avons envisagées, sont, pour l'instant nettement en dessous mais suivant les groupes folkloriques qui pourraient nous rejoindre, il y en aura peut-être un petit peu plus. Ces dépenses sont liées encore une fois spécifiquement au transport qui sont un centre de coût important et puis encore une fois aux orchestres que viendront de nos villes jumelées. Donc l'objet de la convention que je vous propose est d'autoriser le maire à signer la convention, d'accorder un plafond de 7 500€ de paiement de prise en charge par la ville de Dreux d'opérations liées à l'accueil des groupes de nos villes jumelées pour la Saint Denis 2026.

Monsieur le Maire

Merci Christophe. Vraiment on est en train de préparer une foire de la Saint-Denis extraordinaire à travers son thème de jumelage, des remarques Monsieur ?

Valentino GAMBUTO

Je voulais souligner, au même titre que Monsieur LE CICLÉ, le travail remarquable que fait le comité de jumelage. La seule chose qu'on peut regretter, c'est que malgré le fait qu'on est une ville très jeune, on n'a pas beaucoup de jeunes qui rejoignent ce comité. Il faudrait tout faire pour inciter des jeunes à les rejoindre parce qu'ils font un travail extraordinaire et ce que j'apprécie dans cette

démarche parce qu'évidemment j'ai voté pour et c'est tant mieux. Mais c'est aussi de cette présentation sous forme de partenariat et un côté plus symbolique de co-construction. Mieux que si c'était une subvention. C'est un partenariat avec eux et je trouve la démarche intéressante parce que ce sont vraiment des partenaires et ce n'est pas une association qui vient consommer, qui vient demander ce sont vraiment des partenaires. Je trouve la démarche intéressante.

Monsieur le Maire

Je vous remercie beaucoup Monsieur. Y a-t-il des oppositions abstentions ? Merci beaucoup. Christophe, la délibération suivante si tu veux.

À l'unanimité

13 Organisation et modalités de participation au concours « le plus beau chalet décoré » - Marché de Noël 2026

Christophe LE CICLÉ

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose un petit saut temporel. Nous allons revenir à la Saint-Denis dans un instant. Mais d'abord je vous emmène sur la période de Noël pour parler du marché de Noël qui aura lieu pendant le week-end des Flambarts les 12 et 13 décembre et puis dans la semaine du 18 au 24 décembre et, pendant c marché afin d'inciter les exposants qui nous louent des chalets à faire les chalets les plus beaux possibles pour embellir la Ville, on a organisé un petit concours pour récompenser le chalet le mieux décoré.

Et en fait, comme ce ne sont pas forcément les exposants qui viennent dans les deux semaines, il y aura 2 concours, un concours pour les exposants de la première semaine et un concours pour la deuxième semaine. Et puis afin qu'il n'y ait pas trop déçus, il y aura un lauréat et un dauphin, donc il y aura un récompensé qui obtiendra un prix pour la première semaine du chalet plus décoré et un 2ème prix et puis la 2ème semaine à nouveau un premier et un 2ème prix et la récompense qui est offerte, là aussi c'est un peu stratégique, c'est non seulement pour récompenser le plus beau chalet, mais aussi pour inviter le commerçant à revenir l'année d'après, c'est de lui offrir gratuitement son chalet pour l'année suivante pour le marché de Noël de l'année suivante. Ce sont des choses qui ont été proposées en commission. Donc c'est vraiment une élaboration collective. Et pour le deuxième prix, c'est 50% sur le sur le prix du chalet l'année suivante. Voilà ce que je vous propose d'approuver donc le règlement du concours du plus beau chalet décoré pour le marché de Noël 2026.

Monsieur le Maire

Merci Christophe. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui Monsieur, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO

Là j'ai vu sur la constitution du jury très bien et je me posais la question si on ne pouvait pas rajouter aussi pour que les gens se sentent investis aussi, un prix du public qui remplisse quelque chose ou sinon par Internet mais qui est aussi le prix du public qui soit ajouté à cette récompense. Je ne remets pas du tout en cause le jury c'est une bonne chose, mais il pourrait y avoir en plus un prix du public.

Christophe LE CICLÉ

Alors la Commission, au départ, il devait n'y avoir qu'un seul prix-là on en est à 4, ça viendrait au final à rendre le marché de Noël gratuit pour beaucoup de monde. Donc je reprends votre proposition Monsieur GAMBUTO, mais je propose une alternative. C'est plutôt que dans le jury, il y ait des

représentants citoyens qui peut être participent et qui attribuent les prix qui sont prévus là, qu'il y ait des citoyens qui participent au jury.

Valentino GAMBUTO

Ou sinon un vote du public et qu'il y ait une considération dans ce jury-là du vote du public. Pourquoi pas ? Comme ça tout le monde pourra voter. En fait, c'est pour inciter les gens à donner leur avis.

Monsieur le Maire

Très bien, merci beaucoup Monsieur. Y a-t-il des votes contre des abstentions ? Je vous remercie. Dernière délibération pour ce qui concerne Christophe.

À l'unanimité

14 Exonération exceptionnelle des droits de place pour les artistes exposants sur la place Rotrou dans le cadre de la Foire Saint-Denis et des Journées Nationales des Artistes

Christophe LE CICLÉ

Alors nous revenons pour la foire de la Saint-Denis et il se trouve qu'en 2026, la Foire de la Saint-Denis coïncide avec la 2e édition des journées nationales des artistes qui sont organisées sous l'égide du ministère de la culture et de l'Association des maires de France. Cette concomitance nous a amenés là encore, vous parliez de partenariat, à organiser un partenariat avec l'association terre d'artistes pour tenir place Rotrou, un village des artistes.

Donc nous avons demandé à terre d'artistes de sélectionner des artistes que nous retiendrons pour exposer leurs œuvres et leur travail, des artistes, des artisans sur la place Rotrou à l'occasion de la Saint-Denis dans le cadre de la Journée nationale des arts et des artistes et l'objet de cette délibération est d'offrir la gratuité pour la place de ces artistes qui ne sont pas comme les commerçants qui eux payent 100€ s'ils occupent 1 chalet fourni par la ville ou 5,60€ le mètre linéaire s'ils construisent eux-mêmes leur étalage, mais dans le cas de ces artistes-là qui ne sont pas dans une démarche commerciale. On propose la gratuité de la place et donc il s'agit de faire une petite dérogation à notre règlement tarifaire pour permettre sur la place Rotrou, dans le cadre de la journée des artistes, d'offrir un emplacement gratuit aux artistes qui exposeront à cette occasion.

Monsieur le Maire

Merci Christophe. Oui, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO

Oui, c'est très bien. Et puis on est quand même rassuré d'avoir le label terre d'artistes qui est une structure qui fait beaucoup de choses. Alors je parlais tout à l'heure de comité de jumelage, mais il y a un travail qui est fait par terres d'artistes depuis des années et des années, pas seulement pour la Saint-Denis, mais déjà à la Saint-Denis ils font quelque chose chaque fois d'extraordinaire et le fait de passer par eux et qu'ils soient ceux qui sélectionnent et qui mettent en avant. Je pense que c'est un label et c'est un gage de réussite et je voudrais vraiment en profiter, mais je suis sûr qu'on est tous d'accord là-dessus, de ce moment pour vraiment remercier et saluer le travail de terres d'artistes sur Dreux qui est extraordinaire et qui permet à tout type d'amateurs d'art, que ce soient des gens qui découvrent ou des gens qui viennent se former, ou des gens qui sont beaucoup plus avertis de prendre du plaisir à découvrir des choses, à notamment à l'hôtel Montulé.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie Martine. Oui à toi.

À l'unanimité

15 Approbation des règlements des concours « La Grande Drouaise » et « La Régate » organisés dans le cadre du week-end des Flambarts

Martine PITOU

Le petit bon dans le temps pour aller vers les Flambarts les 12 et 13 décembre. Cette année, comme il y a toujours un thème qui est associé aux Flambarts. Cette année, vous devez tous à peu près le savoir maintenant, il est associé à Monet, en particulier aux Glycines, puisque on célébrera presque le même jour, le 100e anniversaire de la mort de Monet, qui est même mort le 5 décembre 1926. Dans le cadre du week-end des Flambarts, la Ville organise toujours deux concours destinés à animer ces festivités et à favoriser la participation de tous. Il y a deux événements, en fait la grande Drouaise qui est le véritable carnaval qui part de la gare et qui fait une déambulation dans la ville et la régate sur la Blaise.

Afin d'encadrer cette organisation et le bon déroulement, un règlement général a été rédigé que vous trouvez en annexe qui définit notamment les critères d'évaluation, composition du jury ainsi que les modalités d'attribution des prix pour les deux concours mentionnés plus haut. Le règlement comporte également des annexes précisant les conditions de participation pour chaque concours, vu l'avis de la commission, Culture, vie associative, citoyenneté, santé, sport et attractivité économique et animation, je demande d'approuver ces règlements.

Monsieur le Maire

Merci Martine sur ce projet est-ce qu'il y a des remarques, pas de remarques ? y a-t-il des votes contre des abstentions ? Je te remercie Martine, la suivante si tu veux bien.

À l'unanimité

16 Projet scientifique et culturel du Musée d'art et d'histoire de Dreux 2026-2030

Martine PITOU

La suivante qui concerne le PSC, le projet scientifique et culturel du Musée d'art et d'histoire. Notre Musée d'art et d'histoire bénéficie de l'appellation « Musée de France » et à ce titre, du fait de cette appellation, il est soumis à des obligations scientifiques, techniques, légales qui garantissent les bonnes conditions de conservation des œuvres ainsi que l'accès au plus grand nombre aux collections. Il y a eu un premier projet scientifique et culturel donc, qu'on appelle le PSC du Musée d'art et d'histoire de Dreux qui avait été adopté en 2021 pour la période 2022-2024 donc, qui visait à dresser un état des lieux du Musée, à définir des axes d'amélioration et de développement. Le PSC, numéro 2 arrive pour la période 2026-2030. Il s'inscrit dans la continuité du précédent du PSC numéro un, avec des ambitions adaptées à la fois au contexte budgétaire qu'on connaît, aux moyens humains actuels et il place au cœur du projet la conservation et la restauration des collections avec comme priorité le chantier des réserves. En effet, on est confronté à un problème de contamination fongique dans les réserves du Musée. C'est quelque chose de sérieux. Nous ne sommes pas un cas exceptionnel puisque y a beaucoup de Musées qui font face à cette difficulté pour plein de raisons, mais notamment aussi du fait du dérèglement climatique qui dérègle beaucoup de choses, notamment du côté patrimonial. On va être confronté peut-être à des situations inattendues. Il y a un très gros dossier qui est annexé qui peut être intéressant pour voir l'état des collections de

nos réserves. La collection dans le Musée n'est pas touchée par la contamination, Dieu merci. Mais on ne peut pas sortir les collections pour le moment pour faire des expositions temporaires comme cela a pu être fait auparavant. Elles sont un peu confinées en fait dans les réserves pour ne pas contaminer ce qui est exposé dans le Musée. La procédure de validation de ce PSC numéro 2 est la suivante, elle doit être validée par le Conseil municipal. Il y a tout le détail. Donc je vous demande si vous en êtes d'accord de bien vouloir approuver le PSC numéro 2.

Monsieur le Maire

Merci Martine de ces explications. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, je vous en prie Monsieur.

Valentino GAMBUTO

Alors oui le dossier il est-il est conséquent. Ce que j'en ai retenu est peut-être aussi le commentaire. C'est vrai que l'on a beau Musée mais il faut reconnaître qu'il est peu pratique et peu accessible. On peut quand même remercier, féliciter les personnels qui l'utilisent, qui l'organisent et aussi les Amis du Musée qui font des activités qui sont très intéressantes autour justement de tout ce patrimoine et puis qui nous ont offert il y a peu de temps, quelque chose d'assez extraordinaire qui était autour des 75 ans du Musée, une présentation théâtrale qui était vraiment exceptionnelle et on devrait même en faire des vidéos là-dessus, si c'était sur le site et si c'était présenté, ça donne une image du Musée et de la Ville qui sont très intéressantes. Mais pour en revenir au dossier, ce que je retiens, c'est que finalement on se retrouve avec un budget contraint en ce qui concerne nos possibilités pour ne pas dire réduit. D'ailleurs je crois que le terme réduit est employé. Mais, on me l'avait aussi dit en commission qu'il y a 50 000 œuvres qui sont dans les réserves et dont beaucoup sont en souffrance. Et c'est quelque chose semble-t-il qu'on n'aurait pas forcément pu éviter même s'il y avait aussi des problèmes d'humidité et tout et que maintenant on devrait pouvoir y répondre. Donc moi l'une des propositions que je ferai, mais c'était aussi dans notre programme, c'est lorsqu'on aura décontaminé un certain nombre d'œuvres plutôt que de les remettre dans les réserves ou les sortir très rarement. Ce serait bien Monsieur le Maire qu'on les expose de façon permanente un petit peu partout dans nos immeubles, dans nos écoles, dans tout ce qui est public, à partir du moment où c'est suffisamment protégé pour que ça puisse être fait. Mais il y a beaucoup d'œuvres qui pourraient être exposées et dont tout le monde pourrait profiter.

Donc c'est l'un des points qu'on pourrait faire en attendant que l'on ait plus de moyens pour avoir une politique autour du Musée peut être plus ambitieuse.

Parce que je crois que, à terme, on devrait se poser la question sur un 2e Musée ou un déménagement du Musée, mais on voit bien qu'on est arrivé au bout de la possibilité. Et n'oublions pas qu'il n'est pas accessible pour un certain nombre de personnes notamment à mobilité réduite.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur, merci beaucoup de cette remarque.

Valentino GAMBUTO

Je m'étais fait juste une petite note si vous voulez parce que sinon je deviens trop gentil. Je voulais vous poser la question, qu'il y a peu de temps, j'avais posé au Conseil précédent, qu'en est-il de notre œuf en bronze de Rachid Khimoune qu'on avait payé 65 000€ en 2018 ? Mais qui est partout sauf à Dreux qu'on a payé assez cher. Et puis donc au niveau des expositions, je profite. Ce n'est pas le sujet, mais j'en profite pour vous dire que on aimerait bien le récupérer à Dreux ou si d'autres l'aiment bien, qu'ils nous l'achètent.

Monsieur le Maire

Merci de cette question. J'ai rencontré l'artiste récemment. On aura des informations ces prochaines semaines bien entendu. Y a-t-il des votes ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup, merci Martine Fathia. Tu vas nous rapporter un dossier. Allez avec de l'enthousiasme.

À l'unanimité

17 Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir relative aux prestations de service « Animation globale et coordination (AGC) » et « Animations collectives familles (ACF) » du Centre social des Bâtes

Fatiha MESSAOUDI

Je vais déjà commencer par me présenter Madame Messaoudi Fatiha. Donc j'occupe la délégation de l'animation et coordination des maisons Proximum et le centre social. Cette délibération concerne la signature d'une convention entre la CAF et la Ville afin d'accompagner la mise en place du centre social au sein du pôle des Bâtes. Ce centre social a vocation à intégrer le pôle des Bâtes qui regroupera différents services et équipements dédiés à l'éducation, à la culture, à la petite enfance, aux familles et à la vie sociale du quartier. Pour accompagner la Ville dans ce projet, la CAF apporte son soutien technique et financier au travers de 2 dispositifs comme André, je n'aime pas les acronymes donc AGC pour l'animation globale et coordination et ACF pour l'animation collectif famille. La période de structuration est prévue du 1 juillet 2026 au 30 juin 2027. Cette première année permettra de construire le projet du Centre social en associant les habitants et les partenaires. Elle sera consacrée à 3 étapes principales, la première, le diagnostic, ensuite les orientations et préparer l'organisation et le fonctionnement futur du centre social. Cette convention permet de formaliser le soutien de la CAF ainsi que les engagements respectifs de la CAF et de la Ville. Pour cette première année de structuration donc, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir :

- approuver le projet de convention d'objectifs de service et de financement avec la caisse d'allocations familiales relatives aux prestations de services du centre social des Bâtes joint en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire ou son ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire

Merci Fatiha, c'était parfaitement clair. Je te remercie de cet exposé. Y a-t-il des remarques, pas de remarques, des votes contre abstention ? Je vous remercie. Tu représenteras d'autres dossiers ? Fatiha, si c'est comme ça, merci beaucoup. Allez Mattis.

À l'unanimité

18 Modification du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires

Mattis AÏT-MOUHOUB

Oui. Bonsoir donc je vous présente la modification du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires. Dans cette modification 2 choses, la première c'est simplement la création du nouvel ALSH, qui a été créé au sein du pôle des Bâtes. Ce nouvel ALSH qui accueille jusqu'à 96 enfants, 48 élémentaires et 48 maternelles c'est simplement de l'inscrire sur ce règlement. Et le second point c'est, tout ce sujet autour des pénalités périscolaires et extrascolaires. Donc nous avons décidé, si vous le voulez bien, de les supprimer. Nous supprimerons ces pénalités sur le temps du matin et du soir et midi, puisque le midi nous mettrons en place une majoration. Auparavant c'était

une pénalité de 5€ par repas non consommé, ou par non-réservation. Eh bien, nous nous passerons à une majoration de 3€ lorsque l'enfant, par exemple, ne se sera pas présenté au repas qui a été réservé, ou alors qui s'est présenté sans réservation. Donc bien sûr, ça vise à avoir un peu plus de souplesse, de dialogue avec les familles, tout en conservant un système nécessaire puisque quand on observe les chiffres des pertes au niveau coût financier ou même de déchets alimentaires, il est nécessaire de garder quand même un fonctionnement de tarification. Donc c'est pour ça que nous avons mis en place cette majoration. Nous changeons aussi le délai de prévenance, donc des absences qui étaient avant une semaine auparavant, et nous passons à 72 h. Voilà pour que ce que ce soit plus simple et qu'il y ait plus de compréhension de notre part vis-à-vis des aléas que les familles peuvent avoir. Voilà donc c'est pour ça, vu l'avis de la Commission, je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement ci annexé.

Monsieur le Maire

Dynamique, enthousiaste, bravo. Oui Monsieur, ce n'est pas vrai, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO

Je suis très embêté avec cette délibération, parce que d'un côté, j'ai entendu qu'il y a eu des efforts de fait en commission et j'ai entendu quelques explications, notamment, je crois que c'est important que les Drouais le sachent, c'est que lorsqu'un enfant mange à la cantine, il paiera entre 1,49€ et 4,49€ son repas, selon son quotient familial, alors que je reconnais que je l'ai appris à ce moment-là, le repas coûte 9,50€ donc à partir du moment où l'enfant ne se rend pas à la cantine, si c'est parce que, comme on me le disait quelquefois, les parents décident au dernier moment parce qu'ils vont faire autre chose, de pas y aller, que ça coûte à la collectivité et quelque chose qui n'est pas normal. D'un autre côté, les chiffres que l'on m'a donnés et qui méritent d'être étudiés plus précisément, sur un mois. Lorsqu'il n'y avait pas de pénalité, on avait 1071 repas non réservés qui ont été servis. Donc, des gens qui sont venus au dernier moment et puis qui n'avaient pas réservé qui ont demandé à manger à la cantine, contre 1200 repas réservés et qui eux ne sont pas venus. Donc, on peut considérer que peut-être, comme dans les transports, quand on en vend plus que ce qu'il y en a, il y a un équilibre qui peut se faire et peut être qu'on peut aller chercher l'équilibre de ce côté-là plutôt que des pénalités. Même si j'ai entendu le fait qu'il y aurait maintenant une tolérance beaucoup plus forte qui reposerait sur la bonne foi des parents, qui annonceraient le matin même que l'enfant est malade et qu'il n'a pas pu se rendre à la cantine. Quand je vous dis que je suis embêté, c'est que d'un côté, et vous l'aviez entendu en commission, je suis absolument contre les pénalités d'un autre côté, il y a une souplesse, il y a une progression et moi je crois qu'on peut aller chercher quand même cet équilibre et sans faire de gâchis parce que c'est un véritable problème, que faire du gâchis. Donc du coup, j'aurai un vote qui sera plus mitigé, qui sera une abstention. Je juge important d'expliquer pourquoi une abstention alors que j'étais complètement contre les pénalités.

Monsieur le Maire

Monsieur GAMBUTO, bien entendu, nous nous sommes posé toutes ces questions et nous avons tranché cette délibération que nous vous proposons. Y a-t-il des votes contre, des abstentions, une abstention ?

À l'unanimité, moins 1 abstention (Valentino GAMBUTO)

19 Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Chers collègues, le dernier point à l'ordre du jour, c'est le compte rendu des décisions prises par le maire en application d'un certain nombre de dispositions du code général des collectivités territoriales. Vous avez toutes ces décisions en annexe 19. Y a-t-il des remarques ? Oui, je vous en prie.

Valentino GAMBUTO

La remarque que je vais vous faire, c'est une remarque que j'ai fait quelques dizaines de fois sur le mandat précédent, à chaque fois qu'il y avait sur ces décisions-là lorsqu'on parlait des concessions de cimetière, parce que je crois qu'il s'agit de ça. Et je demandais à chaque fois au maire qui me le refusait à chaque fois le fait d'autoriser que les urnes cinéraires soient déposées dans les caveaux à une place, c'est à dire que c'est quelque chose qui est possible. On a des gens qui perdent un conjoint ou quelqu'un de proche de la famille d'avoir, la possibilité, à partir du moment où c'est une urne avec les cendres du défunt, de déposer dans la sépulture. Le maire précédent me disait que non, que c'était difficile, que c'était compliqué. Mais vous le disiez ce matin dans votre discours, être maire c'est toujours compliqué, ce sont toujours des décisions à prendre et celle-ci en est une décision qui me paraît juste pour que les gens qui sont aimés ou des gens d'une même famille puissent aller retrouver le conjoint ou le parent dans la mort. C'est juste une réglementation à faire. Et je vous demande Monsieur le Maire, si vous pouviez intervenir de ce côté-là, que tous ces gens qui demandent puissent avoir cette possibilité-là.

Monsieur le Maire

Monsieur GAMBUTO de cette suggestion nous regarderons et on vous répondra la fois prochaine. Avant de clore, oui.

Ratko KLISURA

Excusez-moi, je voulais juste apporter une précision justement, c'est sur notre projet dont vous avez le dossier en bon de commande justement sur les urnes funéraires qu'on présentera la prochaine fois pour répondre à Monsieur GAMBUTO. C'est un sujet qui sera évoqué au prochain Conseil.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur. Depuis le dossier n°15, Monsieur RIVE a dû s'absenter. Il a donné délégation à André HOMPS.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos ce Conseil municipal. Je vous remercie beaucoup.

Prend acte

La séance est levée à 21h11

La secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Marie-Françoise SCAVENNEC

Abdel-Kader GUERZA

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20261015-DEL2026-173-DE
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026